

Communiqué de presse

AGORA soutient l'acte modificateur unique sur l'électricité

Lors de sa dernière séance, le comité d'AGORA a analysé le projet de nouvelle législation qui vise une augmentation de la production indigène d'énergies renouvelables et sur lequel le peuple est appelé à se prononcer le 9 juin prochain. Après avoir pesé le pour et le contre, il a décidé de soutenir cet objet. Concernant les trois initiatives soumises au vote populaire le même jour, le comité a choisi de ne pas se prononcer.

La guerre en Ukraine a rendu visible une tendance de fond évoquée il y a quelques années déjà : entre la volonté de sortir du nucléaire et des énergies fossiles et l'absence d'un accord sur l'électricité avec nos pays voisins, le risque de pénurie est marqué. En effet, l'électrification de la société rend les besoins toujours plus grands alors que la production indigène n'est pas suffisante à certaines périodes de la journée et/ou de l'année. L'agriculture romande ne peut pas ignorer cette situation puisque ses besoins sont également en augmentation. De ce fait, la volonté du Parlement de chercher à accélérer la production indigène en simplifiant les procédures est saluée.

D'un point de vue spécifiquement agricole, nous nous permettons de souligner plusieurs avantages liés à cette loi. Les installations de biogaz agricoles, valorisant jusqu'à 45'000 tonnes de substrat par an, seront considérées comme conformes à la zone et bénéficieront donc d'une procédure d'autorisation simplifiée. De plus, un soutien financier à ce type d'installations est également prévu. Par ailleurs, la possibilité de produire de l'électricité sur son exploitation et de la valoriser sur d'autres installations, même lorsque le réseau de distribution est nécessaire, sera introduite avec la création de communautés locales d'électricité. Enfin, le renforcement de la ligne électrique jusqu'à la parcelle, comprenant l'installation de production d'énergie, ne sera plus uniquement à la charge du porteur de projet.

Certes, les risques et les dommages liés à certaines installations ne sont pas à minimiser et doivent être pris en compte dans la balance. Il faut toutefois préciser qu'il sera toujours possible de faire opposition à un projet problématique, sans oublier que, dans la définition des projets d'importance cantonale ou nationale, les intérêts de l'agriculture devront également être pris en compte. Pour toutes ces raisons, le comité d'AGORA a décidé de soutenir le texte soumis au vote le 9 juin prochain et appelle le peuple suisse à en faire de même.

AGORA

Lausanne, le 29 mai 2024

Renseignements : Christophe Longchamp, président, 079/447.46.23
Loïc Bardet, directeur, 079/718.01.88